

SOMMAIRE

- 1 ÉDITOS : AVANCER ENSEMBLE
- 2 — DIAGNOSTIC : COMPRENDRE LE TERRITOIRE
- LES AGENCES D'URBANISME RÉALISENT LE DIAGNOSTIC
- 3 — ATELIER MÉTHODOLOGIQUE
- UN SCOT, 3 GROUPEMENTS
- 4 — DU PROJET MÉTROPOLITAIN AU SCOT : UNE VISION POUR UNE AMBITION
- REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES
- 5 CALENDRIER

ÉDITOS

AVANCER ENSEMBLE

« Aujourd'hui, semons les graines pour les futures générations »



La Métropole Aix-Marseille-Provence sème aujourd'hui les graines pour les futures générations. Le Projet métropolitain, dont la 1^{ère} pierre sera posée bientôt, fixe le cap à 2040. Le SCOT traduira concrètement et spatialement cette ambition.

Un sens, une direction et un rythme sont donnés pour guider l'ensemble des démarches métropolitaines, et au-delà les politiques publiques et les initiatives privées.

L'élaboration du SCOT nécessite l'implication de toutes les forces vives du territoire. Au premier rang desquels, bien sûr, les 92 maires. J'ai voulu et j'ai obtenu que, dans la loi, les maires aient la garantie d'être entendus dans la construction des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), dont l'élaboration passe par l'intermédiaire des Conseils de Territoire. Le SCOT métropolitain assurera l'articulation de ces documents, c'est son rôle majeur.

C'est ainsi que cette démarche, à la fois ambitieuse, pragmatique et profondément co-construite, permettra d'actionner tous les leviers de l'attractivité métropolitaine. Ensemble, par les projets, dessinons un avenir rayonnant à notre territoire.

Jean-Claude Gaudin

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Ancien Ministre
Maire de Marseille
Vice-Président honoraire du Sénat

« Le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain, la co-construction pour credo »



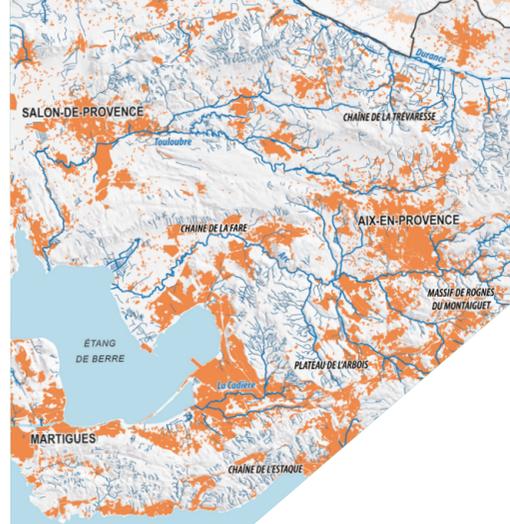
Notre SCOT avance par étapes successives. Notre méthode est celle de la co-construction. Co-construction d'abord avec l'ensemble des élus, dans chacun des six Conseils de Territoire. A ce jour, alors que nous terminons le diagnostic, plus d'une cinquantaine

d'entre eux ont été rencontrés. Co-construction avec les équipes métropolitaines et territoriales. De multiples réunions ont déjà alimenté nos travaux. Co-construction avec les différents acteurs et la société civile dont les rencontres démarrent. L'intelligence collective permise par cette méthode est aussi portée par les contributeurs techniques qui nous accompagnent tout au long de cette démarche. L'AUPA et l'AgAM sont à la tête du diagnostic. L'équipe rassemblée autour de D&A (Devillers et Associés) apporte sa dynamique au dispositif. Le groupement formé par Acer Campestre fournit son expertise environnementale. Enfin Adden Avocats nous assure l'assise juridique du SCOT.

Vous trouverez dans cette « Lettre du SCOT #2 » une synthèse du chemin parcouru. Nous élargissons aujourd'hui le cercle des analyses afin de faire émerger, collectivement, les premiers enjeux du SCOT métropolitain.

Henri Pons

Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Délégué à la stratégie et l'aménagement du territoire, au SCOT et aux schémas d'urbanisme
Maire d'Eyguières



Un SCOT pour guider le développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le long terme

Le SCOT permet de co-construire un projet de territoire sous un angle nouveau, avec une vision jusqu'en 2040.

Il s'appuie sur un diagnostic qui, réalisé par les agences d'urbanisme, est le premier document transversal à l'échelle métropolitaine.

Pour un diagnostic approprié par tous

Le diagnostic est une étape essentielle, il permet de dégager les enjeux qui guideront les choix de développement de la Métropole. C'est pourquoi les Conseils de Territoires, les équipes techniques et l'ensemble des élus sont étroitement associés à cette démarche. L'objectif est d'en assurer la cohérence et la bonne appropriation y compris par les populations métropolitaines, les acteurs et partenaires concernés. Utile à l'ensemble des démarches institutionnelles, il permettra d'appréhender le territoire selon trois échelles métropolitaines.

Une Métropole à vocation euro-méditerranéenne

Quel positionnement de la métropole au sein de l'espace régional, national, euro-méditerranéen ? Le diagnostic met en évidence le positionnement géostratégique de ce territoire, doté d'atouts économiques, culturels, naturels et humains indéniables.

Depuis plus de 40 ans, elles assistent les agglomérations d'Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille dans l'élaboration de leurs documents stratégiques. Fortes de cette expertise, elles ont de ce fait développé des compétences transversales (économie, déplacement, habitat, environnement...). Depuis la création de la Métropole, elles ont également en charge le suivi de l'application des 5 SCOT existants sur l'ensemble du territoire, ce qui leur permet d'élargir leur connaissance du terrain.

Les agences sont ainsi à même de garantir une cohérence dans la réalisation de cette partie stratégique que constitue le diagnostic du SCOT métropolitain.

Une Métropole multipolaire

Comment fonctionne ce territoire multipolaire qui le distingue des autres grandes Métropoles ? Le diagnostic montre les forces liées à la diversité et la complémentarité des espaces. Il identifie aussi les difficultés, réelles, en matière de déplacements, de parcours résidentiels, de développement économique et social, de consommation d'espace.

Une Métropole des proximités

Que produisent les choix d'aménagement effectués sur le terrain sur la qualité des espaces de proximité ? Le diagnostic s'intéresse aux caractéristiques des espaces vécus et pratiqués, à la fois en termes d'équipements, de services, d'espace public, de qualité de logement ou d'accès à la nature en ville.

LES AGENCES D'URBANISME réalisent le diagnostic

Les agences d'urbanisme du Pays d'Aix - Durance (AUPA) et de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) réalisent ensemble le diagnostic du SCOT métropolitain.

A T E L I E R M É T H O D O L O G I Q U E

PRATIQUES INSPIRANTES ET RETOURS D'EXPIÉRIENCE MÉTROPOLITAINS

Apprendre des autres Métropoles et échanger sur les bonnes pratiques : tel était l'objectif de l'atelier méthodologique qui s'est déroulé le 16 février dernier aux Docks de Marseille. L'occasion, pour de nombreux responsables de l'aménagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de ses territoires, d'échanger avec plusieurs porteurs de SCOT aux enjeux comparables. Lyon, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Toulouse sont ainsi venus présenter leurs expériences, l'originalité de leurs démarches, mais aussi les temps forts à anticiper et les erreurs à éviter. Ces différents témoignages ont permis de constater la grande souplesse de l'outil et de débattre sur son caractère stratégique, son rôle dans la chaîne des documents de planification, ou encore de l'importance de la concertation dans son processus d'élaboration.

Avec la formule « Aux PLUi les lieux, au SCOT les liens », Jean Marc Offner, de l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, a insisté sur le rôle intégrateur du SCOT. Tandis qu'Emmanuel Giraud, du Syndicat d'Etude et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL), a proposé d'assumer qu'un SCOT « ne traite pas de tout » et définisse des orientations.

Parmi les invités au débat, Pierre Miquel, du Ministère de la Cohésion des Territoires, et Stella Gass, de la Fédération des SCOTs, ont rappelé l'importance d'associer aux objectifs chiffrés du SCOT un véritable projet stratégique. Le sociologue Alain Bourdin a apporté sa pierre à la

réflexion en rappelant que l'intérêt de vivre dans une Métropole était de pouvoir organiser son mode de vie selon trois échelles : les espaces où on peut se rendre facilement, les lieux, même éloignés, où on a envie d'aller, et les centralités de l'échelle intermédiaire.

Car c'est bien l'emboîtement des échelles qui est au centre de l'élaboration de ce SCOT, pour que chacun, la Région, la Métropole et ses Conseils de Territoires, les communes et les autres partenaires, puisse exercer pleinement ses compétences.

3

GROUPEMENTS

conçoivent le projet de territoire et son accompagnement

Le groupement D&A rassemble 4 compétences complémentaires : celle de l'agence d'architecture et d'urbanisme (Devillers et Associés) capable de penser, dessiner et représenter le projet de territoire dans toutes ses dimensions ; celle du bureau d'études spécialiste (EAU Aménagement) reconnu dans l'élaboration des documents de planification ; celle d'un sociologue du pouvoir local (Jérôme Dubois), et celle d'un cabinet de conseil en communication et concertation de grands projets d'aménagement (Institutions & Projets). Le groupement est accompagné de nombreux experts, dont TransMobilités pour la question des déplacements.

Le groupement Acer Campestre, bureau d'étude associé à Médiaterrre, Climat Mundi, Eric Giroud Paysagiste, Awiplan – assure un rôle de conseil et d'expertise sur les thématiques environnementales (qualité de l'air et de l'eau, biodiversité, énergie...) et est, plus précisément, en charge de l'évaluation environnementale du SCOT Métropolitain.

Enfin, le cabinet Adden Avocats, spécialisé notamment en droit de l'environnement et en droit public, aura en charge l'assistance juridique tout au long de la mission.

DU PROJET MÉTROPOLITAIN AU SCOT : UNE VISION POUR UNE AMBITION

À l'instar de grandes métropoles internationales (Barcelone, Stockholm, Shanghai, etc.) et françaises (Paris, Lyon...), la Métropole Aix-Marseille-Provence élabore son Projet métropolitain. Volontaristes ou rendues obligatoires par la loi, ces démarches sont l'occasion de repenser le cadre de vie et l'attractivité, qu'elle soit économique, urbaine ou environnementale.

Pour Aix-Marseille-Provence, le Projet métropolitain fixe un cap à l'horizon 2040. L'ensemble des démarches métropolitaines auront ensuite à charge, selon leurs prérogatives, d'en décliner et préciser l'ambition et les objectifs globaux.

Différentes dans leur rythme et leur méthode, Projet et SCOT métropolitains s'inscrivent dans un horizon, une ambition et une transversalité communs.

Le SCOT est un document d'urbanisme opposable à forte dimension prospective et stratégique. Traitant de l'usage et du droit des sols, il aura des effets immédiats et concrets sur le développement urbain et économique du territoire mais aussi sur la préservation des espaces naturels et agricoles. Il assurera également une spatialisation du Projet métropolitain et sera le cadre des six futurs Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) et de l'ensemble des grandes opérations d'aménagement.

Projet et SCOT métropolitains sont donc intimement liés, et nécessitent l'obtention d'un consensus large, auprès des élus comme de la société civile représentée par le Conseil de Développement.



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Complémentaires sur plusieurs aspects (horizon, évolutivité ou encore transversalité), l'élaboration du Projet et SCOT métropolitains diffèrent en terme de calendrier (respectivement approuvées à l'été 2018 et courant 2022) et de méthode d'élaboration*.

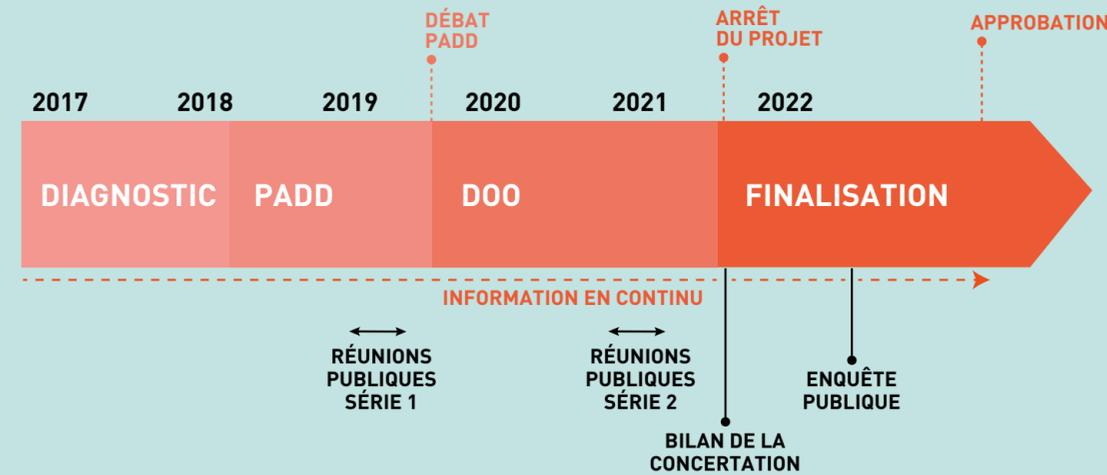
Fondée sur la prise en compte des dynamiques territoriales, l'élaboration du SCOT métropolitain nécessite un temps très important dédié à la co-construction. À titre d'exemple, la réalisation du diagnostic a nécessité trois ateliers thématiques avec les directions métropolitaines et douze rencontres dans chacun des six Conseils de Territoire, mobilisant à la fois élus et techniciens, entre octobre 2017 et mars 2018.

De début 2018 à mi-2019, les échanges seront consacrés à la co-construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en vue d'être débattu en Conseil Métropolitain. De nombreux temps de débats et d'information solliciteront de grands acteurs et la société civile aux côtés des élus.

Ces mêmes acteurs seront mobilisés pour élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) jusqu'en 2022, date à laquelle est prévue l'approbation du SCOT métropolitain.

*Pour plus d'infos sur la « fabrique du Projet métropolitain » : <http://lafabriqueduprojetamp.agam.org/>

CALENDRIER



PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs



S'INFORMER PARTICIPER

Vous pouvez vous informer sur www.ampmetropole.fr ou consulter le dossier de concertation dans les mairies des 92 communes, aux sièges des 6 Conseils de Territoire ou au siège de la Métropole.

